

Sixième et dernière réunion Télétravail (27/11/2012)

et conséquences en CT-EP - en bleu - (le CT-EP est l'instance de concertation entre p-dg et organisations syndicales)

Les travaux du groupe se sont achevés sur l'examen d'un rapport de synthèse et une ultime revue des documents de référence qui constituent le cadre proposé pour l'introduction du télétravail à Météo-France.

Le rapport final intègre de nombreux amendements demandés par les représentants du personnel. Cependant quelques points restent imprécis, car soumis aux modalités d'application qui seront définies par le décret relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique en attente de publication. La prise en charge (financière) d'une connexion Internet dédiée en est un exemple.

Certaines réserves assez fortes ont été émises, en particulier sur le télétravail à domicile (craintes face à une situation d'isolement de l'agent). Pour la CFDT-Météo, cette possibilité doit pourtant être offerte tout comme les autres formules de travail dans des locaux administratifs ou en télécentre, dès lors que les dispositifs d'instruction de la demandes et de suivi ont les moyens d'assurer leur rôle préventif. **En CT-EP, la CFDT-Météo a défendu l'idée que l'agent devait avoir la liberté de choisir.** Par ailleurs, le groupe de travail a relevé l'importance de la formation, avec un contenu exhaustif sur l'adaptation au télétravail, côté télétravailleurs comme côté encadrement. **Ce point a été appuyé en CT-EP par la CFDT-Météo, notamment dans le cas où l'agent pense choisir son domicile pour le lieu de télétravail alterné.**

Les propositions contenues dans le rapport pour le démarrage d'une expérimentation mettent en avant le souhait exprimé par le groupe de travail d'accorder une priorité aux demandes d'agents ayant vu leur trajet domicile-travail augmenter à la suite d'une restructuration (enfin...). Un comité mixte sera créé au niveau national pour examiner et sélectionner les candidatures au télétravail dans le cadre de l'expérimentation. Les CAP seront informées. Par la suite, les interactions du mode de gestion du télétravail avec des instances représentatives telles que CAP et CTSS seront à préciser. **Le p-dg a confirmé ce point en CT-EP. La CFDT-Météo (comme les autres organisations) souhaite le respect d'une certaine confidentialité ; et que ne siège au comité de suivi du télétravail que des élus (CT-EP ou CAP). Mais les CAP seules ne peuvent pas, selon nous, être le lieu de délibération (pb = cas des CAP en DGAC pour les personnels administratifs).**

Après présentation en CTEP et CHSCTEP, les actions de communication vers les agents pourront commencer. A cela devrait s'ajouter une campagne de sensibilisation vers les directions de manière à favoriser la réussite du lancement de l'expérimentation qui devrait se mettre en place en 2013.

Comme tout un chacun pourra bientôt en juger à la lecture des textes préparés pour son application à Météo France, cette forme d'aménagement du travail n'est pas adaptée à toutes les situations. Elle ne résoudra pas non plus forcément tous les cas difficiles dans lesquels certains agents ont été placés. **En CT-EP, il a été précisé que l'expérimentation (durée 1 an) ne concernera qu'une cinquantaine de personnes.** Néanmoins, cela semble une évolution positive à condition de l'envisager avec réalisme, et de prendre le temps de mûrir son projet, en restant réceptif aux conseils et avis donnés.

Vos représentants au groupe de travail et en CT-EP